

Paris, le 27 février 2019

Défendre l'honneur et la probité de la profession

La CSMF a pris connaissance avec stupeur d'un article paru ce jour dans un journal satirique concernant le Conseil national de l'Ordre des médecins.

Si les faits s'avéraient exacts à l'issue de l'enquête définitive, ils seraient d'une extrême gravité et porteraient atteinte à l'honneur et à la probité de toute la profession médicale, que le Conseil de l'Ordre est censé défendre.

La CSMF espère que le rapport définitif ne confirmera pas ces allégations. La CSMF appelle le Conseil national de l'Ordre à tout faire pour défendre l'honneur et la probité de notre profession, puisqu'il s'agit là de sa mission centrale.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.